



DECISION N° DEC 24.065/DP

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2024042PA - LOCATION,
EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE ET D'UNE PISTE DE LUGE,
LOCATION D'ÉLÉMENTS DE DÉCORATION POUR LES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE 2024 DE LA VILLE DE BRUNOY. LOT 2 :
LOCATION D'UNE PISTE DE LUGE**

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un marché public n°2024042PA relatif à la location, exploitation d'une patinoire et d'une piste de luge, location d'éléments de décoration pour les fêtes de fin d'année 2024 de la ville de Brunoy ; Lot 2 – Location d'une piste de luge.

DECIDE

ARTICLE 1 : La Commune de Brunoy conclut avec la société ONNA située 29 rue de la Forêt - EPINAY SOUS SENART (91860), numéro de Siret 409 598 968 00041, un marché de location d'une piste de luge.

ARTICLE 2 : Les prestations du marché sont réglées par application du prix global et forfaitaire mentionné dans le devis chiffré du Titulaire, tel que ce dernier a été accepté par le Pouvoir adjudicateur.

Le marché est conclu du 11 au 15 décembre 2024.

ARTICLE 3 : Un contrat signé par les deux parties définit précisément la nature des prestations, les modalités de réception, la rémunération et les modalités de paiement du titulaire ainsi que les délais de réalisation.

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

DECISION N° DEC 24.065/DP

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2024042PA - LOCATION, EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE ET D'UNE PISTE DE LUGE, LOCATION D'ELEMENTS DE DECORATION POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE 2024 DE LA VILLE DE BRUNOY. LOT 2 : LOCATION D'UNE PISTE DE LUGE

ARTICLE 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services de la Ville de BRUNOY et le Trésorier Principal de la Ville de BRUNOY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 14 novembre 2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 15/11/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision

Numéro attribué à l'acte : DEC 24.065/DP

Objet de l'acte : ATTRIBUTION DU MARCHE 2024042PA - LOCATION, EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE ET D'UNE PISTE DE LUGE, LOCATION D'ELEMENTS DE DECORATION POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE 2024 DE LA VILLE DE BRUNOY. LOT 2 : LOCATION D'UNE PISTE DE LUGE

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique / 1 - Marchés publics

Transaction Préfecture : 091-219101144-20241114-BRU_AR_24317_1-AR

Date de l'acte : 14/11/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24317_1

Date de réception en Préfecture : 15 novembre 2024